



ASSOCIATION DES BOULISTES BAS-RHINOIS
Registre des Associations au volume 65 Folio 89
Boulodrome de Strasbourg, 7 rue des Cavaliers - 67000 STRASBOURG

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2022

Strasbourg le, 26 septembre 2023

Le 22 septembre 2023 à 20 h 01, les membres de l'association des boulistes bas-rhinois se sont réunis au boulodrome de Strasbourg, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Sont présents : Mme BITMANN Nicole, BUERMANN Claude, BENGOLD Jean Claude, DA CONCEICAO Armand, ERNST Didier, FEDELE Joseph, HANS Richard, SIFFERLE Jean Paul, ADRIAN Dominique, PERRADIN Daniel.

Sont absents : MR TRAMIER Paul André, Mr GOMEZ Guy, Mr BREIDT Richard,

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée est présidée par M. Da Conceicao Armand président de l'association.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. Buermann Claude secrétaire adjoint de l'association.

Messieurs les vérificateurs aux comptes de l'association, M. Sifferlé Jean Paul et M. Hans Richard étaient présents.

Plus de la moitié des membres étaient présents. L'assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 12 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- 1) Allocution du président
- 2) Adoption du procès-verbal de l'AG 2021
- 3) Rapport et compte rendus financiers du trésorier
- 4) Rapport des vérificateurs aux comptes
- 5) Vote du quitus de l'exercice 2022
- 6) Élection des membres du comité directeur
- 7) Fonctionnement saison 2023
- 8) Réponse aux questions diverses

AD B C

Point 1 : Allocution

Le président ouvre la séance à 20 h 01, et demande à l'assemblée l'autorisation d'enregistrer, la séance afin de faciliter le compte rendu.

Le président a précisé que l'ensemble des documents ont été adressés à chacun des membres par courriel.

Le président informe que le nouveau règlement intérieur et les statuts ont été approuvés par l'assemblée générale extraordinaire du 22 septembre à 19 h 20.

Ces nouveaux statuts et règlements s'appliquent dès à présent, c'est-à-dire dès l'ouverture de cette assemblée générale.

Cette année, nous avons une assemblée générale ordinaire électorale pour renouveler le comité directeur.

Point 2 : Adoption du procès-verbal de l'AG 2021

Le président a mis aux voix conformément à l'ordre du jour le procès-verbal de l'AG 2021, qui a été envoyé par courriel à tous les membres présents.

Le vote s'effectue à main levée, et cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Point 3 : Rapport et compte rendus financiers du trésorier

Le trésorier José Fedele nous présente le bilan et la synthèse des comptes du : 31/01/2022 au 31/01/2023.

Dépense - 2086,42 €, recette + 2901,49 €, balance + 815,07 €.

La situation des comptes au 31 janvier 2022.

Compte Courant : 1965,78 €. Livret : 30 108,40 €. Total : 32 074,18 €

La situation des comptes au 31 janvier 2023.

Compte Courant : 2366,36 €. Livret : 30 522,89 €. Total : 32 889,25 €

Une question est demandée par Didier Ernst FFBSB, quelle est la provenance des fonds.

Le président précise que les cotisations, et les mises à disposition des installations restent notre principale recette.

Une bonne gestion avec la limitation des dépenses, accréditées au départ par la dotation initiale des Comités Départementaux.

Seul bémol pas de droit de subvention, néanmoins la ville ne nous a pas envoyé cette année la redevance.

Point 4 : Rapport des vérificateurs aux comptes

Les comptes de l'association ont été vérifiés le 23 mars 2023 par M. Sifferlé Jean Paul, et M. Hans Richard en présence du président Armand Da Conceicao et du trésorier Joseph Fedele.

Mr Jean Paul Sifferlé réviseur aux comptes prends la parole informe l'assemblée et certifie que les comptes et documents présentés sont sincères et conformes.

Monsieur Jean Paul Sifferlé annonce renoncer de ne plus vouloir réviser les comptes.

Monsieur Hans Richard se présentant au comité de l'association, il ne peut se représenter en qualité de réviseur aux comptes.

AD B C

Les deux postes de reviseurs aux comptes sont donc actuellement vacants par défaut de candidature.

Point 5 : Vote du quitus de l'exercice 2022

Le président propose de passer au vote du quitus pour l'exercice 2022.

Après délibération, la décision de voter à main levée est acceptée. Le président demande qui est contre ?

Personne ne se manifeste donc 0 voix contre. Le président demande qui s'abstient ?

Personne ne se manifeste donc 0 voix s'abstient.

Il n'y a personne qui n'est contre ni personne qui s'abstient, l'adoption du quitus est validée par 8 voix.

Point 6 : Élection des membres du comité directeur 2023-2027

Nombre maximum de candidats à élire : 12

Nombre de candidats maximum à élire par comité (FFPJP-FSGT-FSSB) : 4

Les représentants des comités départementaux ou un membre désigné dans leur comité sont membres de droit au Comité Directeur (art 2.1).

Renouvellement des mandats des membres du comité directeur. Sont élus au comité pour la période 2023 — 2027

Président : Armand Da Conceicao Vice-présidente : Nicole Bittmann Trésorier : José Fedele

Trésorier adjoint : Hans Richard Secrétaire : Claude Buermann Secrétaire adjoint : Dominique Adrian

Assesseurs : Egenhauser Rachel, Ernst Didier, Perradin Daniel, Flecksteiner Jean Claude, Bengold Jean Claude, Tramier Paul André

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 4 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Point 7 : Fonctionnement saison 2023

Pas de changements pour la saison 2023, les montants forfaitaires joueurs et clubs et les mises à disposition restent inchangés.

Participation des joueurs 1 € par joueur et par an. Participation des clubs 10 € par club et par an.

Mise à disposition des locaux avec aires de jeux 70 €

Mise à disposition des aires de jeux pour les concours en semaine 35 €.

Concernant les corpos, étant donné qu'ils utilisent d'avantage d'éclairage le soir, il faudra réfléchir sur le montant de leur mise à disposition.

Le président précise que le montant forfaitaire joueurs et clubs concerne leur participation lors des concours se déroulant au boudrome, que ce n'est pas une cotisation mais bien d'un montant forfaitaire.

AD B C

Point 8 : Réponse aux questions diverses

Le président formule la demande de questions diverses, aucune question n'est posée.

Le président remercie chaleureusement tous les membres pour leur présence à notre Assemblée Générale Ordinaire, leurs contributions, leurs actions et leur implication au sein du comité tout au long de cette année.

Cette nouvelle mandature, nous le savons, sera sans doute exceptionnelle et intense.

Pour terminer, je vous livre une citation à méditer de l'abbé Pierre :

« Le Monde change chaque fois que quelqu'un partage ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 10.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signée par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

Fait à Strasbourg le, 26 septembre 2023



Le président Armand Da Conceicao :

Le secrétaire Claude Buermann :

Siège social : Boulodrome de la Ville de Strasbourg

7 rue des Cavaliers Parc du Rhin 67000 STRASBOURG Association inscrit au T.G.I. Strasbourg sous le
Volume 65 Folio 89

AD B C

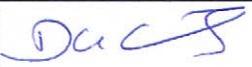
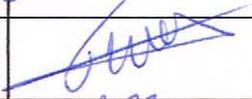
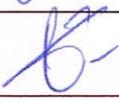
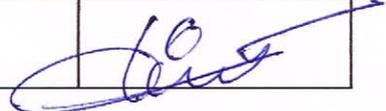
ASSOCIATION DES BOULISTES BAS-RHINOIS

Feuille de présence

Date : 22 septembre 2023

Lieu : Boulodrome, rue des cavaliers 67000 Strasbourg

Objet : Assemblée Générale Ordinaire

Associations Affiliées	Comités	Nom - Prénom - Représentants	Signatures
Boule Cassée	FFPJP	GOMEZ Guy	ABSENT par email
Boule du Rhin	FFSB	BUERMANN Claude	
CBS	FFPJP	BREIDT Richard	ABSENT excuse
Esplanade	FFPJP	ROESCH Eddy	ABSENT excuse
Entzheim	FFPJP	DA CONCEICAO Armand	
Polygone	FFPJP	SIFFERLE Jean Paul	
Port du Rhin	FSGT	BENGOLD Jean Claude	
Robertsau	FFPJP	FÉDELE Joseph	
Solidarité	FSGT	HANS Richard	
	Comités	Membres de droit	Signatures
	FFPJP	TRAMIER Paul André	ABSENT non excuse
	FSGT	BITTMANN Nicole	
	FFSB	ERNST Didier	

Signature président :



OUVERTURE DE LA SEANCE
de l'AG Ordinaire
à 20h01 (vingt heures et
une minute)